



## **Note Stratégique 2022 – 2024**

### **Perspectives FEP dans le cadre de l'Expérimentation En Act – Ensemble pour l'Accès au Travail des personnes sans-papiers**

#### **Objectif de la note & rappel des objectifs de l'Expérimentation En Act :**

Cette note a pour objectif de dresser les perspectives d'orientation de l'expérimentation En Act sur les trois années à venir en lien avec les opportunités que représente le projet pour la FEP et son réseau.

L'expérimentation propose de faciliter, sur 3 à 5 départements et à travers une démarche portée par des acteurs représentatifs du tissu économique, associatif et politique, l'accès au travail officiel des personnes sans-papiers, munies d'une promesse d'embauche. Le dispositif vise à évaluer la faisabilité, l'efficacité et la pertinence de cette démarche à travers un cadre d'évaluation co-construit avec les acteurs des territoires. A partir des résultats de l'évaluation, un travail de plaidoyer sera développé en faveur d'une extension de l'expérimentation sur de nouveaux territoires (à l'image de TZCLD) et/ou d'une évolution du cadre législatif pour une ouverture des conditions et modalités d'accès à la régularisation par le travail.

En Act ambitionne plus largement de contribuer au changement de perception sur la migration, comme vecteur de renforcement de la cohésion sociale, de l'économie et de réduction de la pauvreté.

#### **Etat d'avancement au 30 mars 2022 du projet, et perspectives de développement :**

L'expérimentation est à ce jour mise en œuvre dans 3 départements : l'Isère, le Gard et les Deux-Sèvres. Un consensus local réunissant des acteurs représentatifs des territoires a été constitué et permet une vision partagée de la problématique. De plus, un cadre de soumission régulier de dossiers de régularisation au titre du travail est acté avec la préfecture (point à conforter dans les Deux-Sèvres) avec une instruction et une délivrance des titres de séjour facilitées par rapport au cadre habituel. Enfin, des acteurs sont mobilisés sur la constitution du consensus à Nantes et Lyon et, pour ce dernier, la constitution du consensus devrait aboutir en septembre 2022.

Les membres de la FEP sont systématiquement associés à la démarche soit comme structure à l'initiative du consensus et en charge de la mise en œuvre opérationnelle, soit comme membre actif du consensus. Seul les Deux-Sèvres n'a pas de membre de la FEP associés à la démarche faute d'implantation dans le territoire concerné par l'expérimentation (le bocage bressuirais dans le nord des Deux-Sèvres).

Les perspectives opérationnelles permettent d'envisager la régularisation de plus de 400 dossiers à fin 2024 constituant une base solide pour produire une analyse approfondie et étayée des gains qu'en retirent les personnes directement concernées, les entreprises et les pouvoirs publics. Les bénéfices produits ainsi que les externalités positives liées à la méthodologie, avec la création de dynamiques de coopération locale, détermineront l'ambition du travail de plaidoyer à mener jusqu'en 2025.

A compter de mi 2023, la FEP disposera de premiers résultats solides liés à la régularisation au motif de travail ; près de 150 dossiers devraient avoir été approuvés. La pré-analyse qui en découlera permettra de préciser les objectifs de plaidoyer parmi lesquels 2 axes ont été identifiés :

- Sur la base d'une loi d'expérimentation ou d'un dispositif du type France Expérimentation, la dissémination du dispositif à d'autres territoires pour en asseoir sa légitimité, diversifier la typologie des territoires retenus ou la corrélés à des enjeux liés aux besoins des secteurs d'activité en tension.
- Sur l'ouverture des critères et modalités de régularisation au motif du travail à travers une évolution du cadre normatif et des pratiques appliquées par les autorités compétentes pour l'instruction des dossiers.

## Opportunités et enjeux de l'Expérimentation En Act pour la FEP et son réseau :

L'expérimentation En Act offre à la FEP et son réseau différents atouts permettant de contribuer à asseoir sa notoriété et légitimité auprès d'un large champ d'acteurs mais aussi en tant qu'acteurs porteurs de sens.

Parmi les opportunités dont peut se saisir la FEP, il peut être mis en avant :

- L'affirmation des valeurs et de la vision que porte la structure en faveur d'une société dans laquelle l'exclusion et la précarité ne sont pas des fatalités. Fort de son expertise liée à l'accueil de personnes réfugiées dans le cadre des Couloirs Humanitaires et en parallèle du plaidoyer en faveur de voies d'accès légales et sûres, la FEP peut mettre à profit l'expérimentation pour amplifier son message de respect, de fraternité et de responsabilité en le déclinant autour des enjeux plus larges de migration et d'accueil de l'étranger.
- Le renforcement du lien fédératif au sein du réseau de la FEP en favorisant les collaborations entre membres sur les territoires de mise en œuvre (collaboration entre la Diaconat de Grenoble et la Cimade à Grenoble), la transversalité entre acteurs intervenant sur des champs différents (IAE et précarité pour la FAdS et accompagnement des personnes en situation de migration pour la Cimade à Lyon) et promouvoir la vision fédérative portée par la FEP sur des sujets sociétaux complexes.
- La reconnaissance de la FEP et de son réseau comme acteur innovant initiant des démarches portées localement et au plus près des besoins des principales parties concernées. L'expérimentation, par sa méthodologie, fondée sur une coalition d'acteurs des territoires, propose de nouveaux modes d'action qui prennent leur essence dans la co-construction et la recherche de compromis autour d'une vision partagée d'une problématique traditionnellement perçue comme clivante. En outre, en s'appuyant sur l'expertise et l'expérience de TZCLD, la proposition d'une loi d'expérimentation pourrait se révéler, pour la FEP, un vecteur de notoriété particulièrement pertinent.
- La création de nouveaux partenariats opérationnels et financiers pour la FEP à travers l'élargissement de son champ d'action. En sortant du cadre de collaboration inter-associatif, l'expérimentation représente une opportunité forte de construction de nouvelles alliances avec les acteurs économiques, syndicaux, universités, etc. Elle permet aussi à la FEP de construire de nouveaux partenariats financiers tant au niveau national (Fondation de France) qu'europpéen (financement EPIM en cours d'instruction) et d'assurer son rayonnement au sein de réseaux d'acteurs de dimension européenne.
- Une approche systémique contribuant à un changement profond des perceptions sur les enjeux liés à la migration tant auprès du grand public que des acteurs économiques et politiques. Alors que les discours fondés sur la migration sont souvent abordés sur l'angle du fardeau qu'elle représenterait pour la société, l'expérimentation propose un virage à 180 degrés fondé sur les opportunités et les bénéfices collectifs.

Ces opportunités doivent également prendre en considération certains écueils et risques liés à l'expérimentation :

- Une attention particulière doit être portée quant au discours relatif aux bénéfices que les acteurs tirent de l'expérimentation. Il importe de ne pas véhiculer une vision utilitariste de la migration où les migrants couvriraient des besoins que notre société ne peut satisfaire faute de mécanisme de solidarité. Les valeurs de fraternité et de vivre ensemble doivent demeurer au cœur des messages portés par la FEP et son réseau.
- La réussite de l'expérimentation est par nature dépendante de l'impact de nombreux facteurs externes. Malgré l'implication active de ses membres et son expertise, la FEP peut, à l'issue des 3 années, être dans une capacité limitée à démontrer le niveau de bénéfices obtenus. Il est donc important de prendre en considération les nombreuses difficultés rencontrées pour lever les autres barrières à l'accès au travail (mobilité, maîtrise de la langue etc.) et les contraintes d'ordre politique (faible nombre de dossiers finalement acceptés par les autorités préfectorales et ne permettant pas une représentativité suffisamment forte de l'échantillonnage).

## Annexe 1 – Calendrier estimatif de la poursuite de l'expérimentation 2021 - 2024

Territoires où la démarche de consensus local est en cours	2021		2022		2023		2024		Total dossiers régularisés estimés fin 2024
	1er semestre	2ème semestre	1er semestre	2ème semestre	1er semestre	2ème semestre	1er semestre	2ème semestre	
Grenoble	CL P	R 8	20	20	25	25	25	25	148
Mauléon		SP 4	R & CL	10	10	10	10	10	54
Le Vigan		R	SP & CL 1	5	10	10	10	10	46
Lyon			R	P & CL 5	20	20	25	25	95
Nantes				R CL	P 5	20	20	20	65
<b>Total dossiers régularisés</b>		12	21	40	70	85	90	90	408
Plaidoyer									

<span style="background-color: yellow;">■</span>	Construction du consensus & du parcours d'accompagnement pour la personne et l'entreprise
<span style="background-color: blue;">■</span>	Préparation & soumission dossiers à la préfecture / Suivi & Evaluation
<span style="background-color: lightgreen;">■</span>	Activité de Plaidoyer (dissémination / loi d'expérimentation)
<span style="background-color: yellow;">■</span> CL	Mise en place du consensus local
<span style="background-color: blue;">■</span> P/SP	Accord de la préfecture / sous-préfecture pour la mise en place d'une instruction facilitée
<span style="background-color: lightgreen;">■</span> R	Recrutement chargé de projet territorial
<span style="color: red;">40</span>	Nombre de dossiers régularisés

## Annexe 2 – Masses budgétaires et financements prévisionnels 2021 - 2024

	Quantité	Unité (quantité)	Durée	Unité (durée)	Prix unitaire en EUR	Total	Répartitions par années			
							2021	2022	2023	2024
<b>1. RESSOURCES HUMAINES</b>						<b>977 100</b>	<b>73 500</b>	<b>277 200</b>	<b>313 200</b>	<b>313 200</b>
Coordinateur programme	1	pers	18	mois	6 200	111 600		37 200	37 200	37 200
Accueil de l'Etranger	1	pers	48	mois	5 000	240 000	60 000	60 000	60 000	60 000
Chargés de projet (national)	5	pers	28	mois	4 500	625 500	13 500	180 000	216 000	216 000
<b>2. LOGISTIQUE &amp; ADMINISTRATION</b>						<b>25 850</b>	<b>4 230</b>	<b>7 810</b>	<b>6 910</b>	<b>6 900</b>
Frais de déplacements	7	voyage	4	année	700	19 600	2 800	5 000	5 900	5 900
Equipements informatique	5	ordinateur	1	année	600	3 000	1 200	1 800		
Frais de communication	5	pers	4	année	163	3 250	230	1 010	1 010	1 000
<b>3. PROGRAMME</b>						<b>49 000</b>	<b>9 500</b>	<b>24 000</b>	<b>5 500</b>	<b>10 000</b>
Cadrage méthodologique et étude de base	1	étude	1	année	22 000	22 000	6 000	16 000		
Ateliers (lancement projet, cadre d'évaluation, etc.)	1	envelop	4	année	2 250	9 000	3 000	6 000		
Communication, visibilité et activités de sensibilisation	1	envelop	4	année	750	3 000	500	2 000	500	
Rapport de capitalisation et évaluation externe	2	rapports	1	année	5 000	10 000			5 000	5 000
Rapport de plaidoyer	1	envelop	1	année	5 000	5 000				5 000
<b>COUT TOTAL EN ACT</b>						<b>1 051 950</b>	<b>87 230</b>	<b>309 010</b>	<b>325 610</b>	<b>330 100</b>

**Financements sécurisés :** 490 000€ (Fondations Scaler et Entreprendre 2021 – 2022, Fondation de France 2021 – 2023 et Porticus 2021 - 2022)

**Financements projetés :** 370 000€ (Fondation Scaler 2022, EPIM 2022 – 2023 et Porticus 2023 – 2024)

**Reste à financer :** 191 950€ (partenaires financiers à mobiliser pour 2024 : Fondation de France et Fondations d'entreprise)